

Concertation préalable du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026

Réunion publique

30 septembre 2026

Pôle Culturel, Alfortville

Compte-rendu



Thermo sur Seine



Intervenants

Élus :

- Luc Carvounas, Maire d'Alfortville
- Carine Petit, Maire du 14^e Arrondissement de Paris et Présidente du conseil d'administration d'Énergies du Grand Paris

Représentants du maître d'ouvrage :

- Julien Roux, Directeur général d'Énergies du Grand Paris
- Benoit Guiblin, Porte-parole du projet
- Cyril Condé, Porte-parole du projet

Représentants d'associations :

- Amélie Boespflug, Représentante du Collectif 3R
- Jeanne Guien, Représentante de l'association ACID Vitry
- Matthias Beekman, Représentant de l'association ALIC
- Michel Namy, Représentant de l'association ACID Vitry

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Jacques Roudier, Garant de la concertation préalable
- Dominique Viel, Garante de la concertation préalable

AMO Concertation :

- Camille Lesturgeon, Animatrice

Nombre de participants :

Environ 500 participants

1. Cadre de la rencontre

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Thermo-sur-Seine, une réunion publique s'est tenue le mercredi 30 septembre 2026 au Pôle Culturel d'Alfortville.

Les réunions publiques permettent de découvrir le projet dans son ensemble, d'en comprendre les principales caractéristiques et les enjeux, mais aussi de prendre connaissance des modalités de la concertation. Plusieurs temps d'échange permettent à chacune et chacun de poser ses questions et de partager ses premières réactions.

Durant cette troisième réunion publique, le porteur de projet a pu mener à son terme la présentation prévue. Les temps de parole introductifs de chaque séquence contributive ont été respectés par les différents intervenants présents en tribune. Les temps d'échange avec la salle ont ensuite été marqués par l'expression de positions critiques à l'égard du projet, notamment de la part des associations présentes en tribune. Leurs réactions aux réponses apportées par le

maître d'ouvrage aux questions du public ont donné lieu à plusieurs échanges directs avec le porteur de projet. Ces séquences ayant occupé une part importante du temps consacré aux échanges, le nombre de questions supplémentaires pouvant être recueillies auprès de la salle s'en est trouvé limité.

Le déroulement de la réunion n'a pas toujours permis au maître d'ouvrage d'apporter l'ensemble des réponses et clarifications aux questions et remarques formulées lors des échanges. Plusieurs de ces sujets font toutefois l'objet de réponses sur la plateforme de concertation ; <https://www.thermo-sur-seine-concertation.fr/les-questions-3893>. Dans le présent compte rendu, une mention entre crochets signale les interventions pour lesquelles des éléments de réponse ou de clarification sont disponibles sur cette plateforme, afin de permettre aux lecteurs de compléter leur information s'ils le souhaitent.

Les échanges ont permis d'aborder plusieurs sujets de fond, notamment le choix du site et les enjeux d'équité territoriale, les impacts sanitaires et environnementaux, les émissions atmosphériques et leur évaluation, ainsi que les risques industriels et les effets sur le cadre de vie. Les discussions ont également porté sur la provenance et la composition des CSR, leur bilan carbone, le fonctionnement et la modernisation du réseau de chaleur parisien, ainsi que les alternatives énergétiques au projet. Enfin, plusieurs participants ont interrogé les dimensions économiques du projet et demandé davantage de transparence, notamment concernant l'accès aux études, aux données techniques et au contrat de concession.

2. Synthèse des échanges

Introduction

L'animatrice ouvre cette troisième réunion publique de la concertation préalable, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sur le projet Thermo-sur-Seine. Elle rappelle les règles indispensables à la bonne tenue de la réunion (dialogue, écoute, respect mutuel, équilibre des prises de parole).

Elle détaille le déroulé de la réunion et présente les garants de la concertation et les intervenants qui seront amenés à prendre la parole.

Elle rappelle que la concertation préalable s'est ouverte le 1er septembre 2026 et se poursuivra jusqu'au 1er novembre 2026 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, avec la nomination de quatre garants chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public. Elle précise que cette réunion publique d'ouverture doit permettre de présenter le projet, mais aussi de donner une large place aux temps d'échange afin de recueillir les questions et les expressions du public.

Elle indique également que la réunion publique est filmée à l'initiative de la mairie d'Alfortville. Il est à noter que cet enregistrement n'était pas prévu dans les modalités d'organisation de la rencontre préalablement validées par les garants de la CNDP.

Mot d'accueil

L'animatrice donne la parole à Luc Carvounas en tant que maire d'Alfortville.

Luc Carvounas, maire d'Alfortville, salue l'ensemble des participants à la rencontre, les porteurs du projet ainsi que les associations présentes en tribune et évoque la présence attendue de plusieurs élus du Val-de-Marne. Il souligne également la forte participation à cette réunion publique.

Il souhaite préciser en introduction que cette rencontre à Alfortville n'était pas prévue initialement et qu'elle résulte d'une mobilisation de sa part. Il indique que s'il souhaite que les échanges avec le porteur du projet et la CNDP soient francs et directs, il appelle néanmoins à maintenir une atmosphère propice à l'écoute de chacun. Il précise à ce titre que les collectifs mobilisés aux côtés de la municipalité pourront également s'exprimer.

Il rappelle ensuite le cadre de son intervention et la position depuis laquelle il souhaite s'exprimer : celle d'un maire qui accompagne la vie des habitants d'Alfortville et pour qui la question de la santé est capitale. Il souligne par ailleurs que l'opposition au projet est, selon lui, transpartisane. Il estime également que, depuis le début de l'année, le projet donne l'impression d'être déjà largement défini, tant dans sa conception que dans son chiffrage et sa programmation sur près d'une décennie.

Il énumère ensuite plusieurs points sur lesquels il souhaite alerter et qu'il considère comme prioritaires. Il aborde en premier lieu la santé, sujet qui lui semble le plus important. À ce titre, il dénonce l'absence d'évaluation des risques sanitaires à ce stade ainsi que le calendrier prévu pour la diffusion des études, qu'il juge trop tardif puisqu'elles ne seraient rendues disponibles qu'en 2027.

Selon lui, Alfortville est directement concernée par le projet en raison de sa proximité avec le site et de l'orientation des vents dominants, susceptibles, d'après lui, de transporter vers la commune un air chargé en polluants. Il fournit également plusieurs éléments chiffrés relatifs au projet, notamment sur les volumes importants de combustibles solides de récupération (CSR) qui seraient brûlés et qui, selon lui, impacteraient la santé des habitants de la commune. Il estime que les résultats des études sanitaires ne devraient pas attendre 2027 pour être communiqués. Il précise enfin avoir demandé l'installation de quatre capteurs supplémentaires de mesure de la qualité de l'air, en complément des trois initialement prévus. Il indique qu'une étude est en cours et que les résultats de ce rapport seront transmis à l'Agence régionale de santé (ARS) pour avis.

Il évoque dans un second temps les nuisances visuelles, lumineuses et sonores que pourrait générer la mise en œuvre du projet. Il cite notamment le fonctionnement 24h sur 24, 7 jours sur 7 et 11 mois par an, la présence de trois cheminées de 100 mètres de hauteur, la mise en lumière de l'ouvrage, la circulation des barges ainsi que les opérations de déchargements réalisées à l'aide de grues. Le manque, à ce stade, d'étude acoustique et de plages horaires clairement définies suscite également son inquiétude. Il regrette plus largement l'absence, dans le dossier de concertation, d'éléments permettant d'évaluer plus précisément ces différentes nuisances.

Dans un troisième temps, Luc Carvounas interroge également l'équité territoriale. Il dénonce le fait que le porteur de projet, la SEMOP, n'ait jamais consulté les communes riveraines du projet

en amont de son élaboration. Il ajoute en ce sens que le conseil municipal, très récemment, a dû se prononcer à l'unanimité le 24 septembre en défaveur d'un autre projet visant à installer une nouvelle déchèterie à Vitry-sur-Seine.

Enfin, il soulève la question de l'approvisionnement en déchets. Selon lui, la quantité annuelle nécessaire au fonctionnement de la chaufferie, soit 450 000 tonnes induit la production de déchets supplémentaires ou l'importation depuis des zones plus éloignées. Le premier cas le questionne par rapport à la législation actuelle qui impose davantage une diminution des déchets et le second par rapport aux contraintes d'acheminement que cela représenterait. Dans les deux cas, Luc Carvounas dénonce un « contresens » et un équipement allant à l'encontre de la transition écologique.

Considérant le projet d'un autre temps, il réclame ainsi formellement son retrait. Il annonce qu'il s'engage à mener ce combat politiquement et juridiquement, avec les habitants d'Alfortville et avec l'ensemble des collectifs mobilisés de part et d'autre du fleuve et dont il salue l'engagement. Il souligne par ailleurs leur implication dans la lecture du dossier, la formulation de questions techniques, leur relai de l'information. Luc Carvounas indique avoir échangé avec eux et travaillé avec eux sur la pétition citoyenne lancée dès le lendemain de la réunion. La concertation se poursuivant jusqu'au 1er novembre, il invite chacun à signer la pétition, écrire sur le registre déposé à l'hôtel de ville et à contribuer sur la plateforme.

Il conclut son intervention en rappelant la mobilisation multi acteurs, il y a 30 ans, autour du projet de traitement des déchets sur les bords de Seine qui avait abouti à l'abandon du projet. Souhaitant la même conclusion pour le projet Thermo-sur-Seine, il s'engage à prendre de nouvelles initiatives comme l'organisation de conférences avec des scientifiques, la mise en place d'un benchmarking ou encore la réunion de tous les élus du territoire concernés par le projet pour parler d'une seule voix en opposition au projet. Il insiste enfin sur l'essentielle mobilisation de chacun et chacune pour éviter la mise en place du projet.

L'animatrice remercie Luc Carvounas et donne la parole à Jacques Roudier, garant de la CNDP pour rappeler le cadre de la concertation préalable.

Jacques Roudier, garant de la concertation préalable, rappelle en préambule que le droit d'accéder aux informations et de participer à l'élaboration des décisions relatives aux projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement est un droit à valeur constitutionnelle, inscrit dans la Charte de l'environnement. Il précise que les modalités d'exercice de ce droit sont définies par le Code de l'environnement, qui institue également la Commission nationale du débat public (CNDP).

Il présente la CNDP comme une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de ce droit. Lorsqu'elle est saisie d'un projet, elle détermine notamment les modalités permettant au public de s'informer, d'exprimer son avis et de contribuer à l'élaboration des décisions. Il expose ensuite les principaux principes qui encadrent l'action de la CNDP et le déroulement de la concertation : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion.

Il présente ensuite plus précisément le rôle des garants. Quatre ont été désignés pour accompagner cette concertation préalable. Choisis notamment pour leur indépendance et leur

neutralité, ils veillent au respect des principes de la CNDP pendant toute la procédure. À ce titre, ils accompagnent la préparation et le déroulement de la concertation et échangent avec le maître d'ouvrage sur son organisation et ses différentes modalités. Il précise que les actions mises en œuvre ont ainsi fait l'objet d'échanges approfondis en amont entre le maître d'ouvrage et les garants. Ces derniers peuvent également être saisis directement par le public, par l'intermédiaire de l'adresse mise à sa disposition, possibilité dont certains participants ont déjà fait usage.

Enfin, il rappelle le calendrier dans lequel s'intègrent le projet et la démarche de concertation. Il précise que la CNDP a été saisie en début d'année 2026 et que la concertation se déroule entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre. Suite à cette phase de dialogue, les garants auront un mois pour établir leur bilan, qui devra être disponible le 1^{er} décembre. Le maître d'ouvrage aura ensuite deux mois pour indiquer sous la forme d'un document argumenté s'il poursuit son projet ou non, ce qu'il a retenu de la concertation et les dispositions qu'il prévoit pour continuer à associer le public dans le cadre de la poursuite du projet. Il ajoute que dans le cas d'une poursuite du projet, une concertation continue devra être menée et sera accompagnée par des garants. Elle devra se dérouler jusqu'à l'enquête publique préalable aux décisions administratives qui seront prises principalement par l'Etat pour autoriser ou non la poursuite du projet

L'animatrice remercie Jacques Roudier pour son intervention et donne la parole à Carine Petit, présidente du Conseil d'administration d'Énergies du Grand Paris.

Carine Petit salue les participants et les intervenants puis se présente à la fois en qualité de maire du 14^e arrondissement et en tant que présidente de la SEMOP Énergies du grand Paris. Elle rappelle que la SEMOP a été constituée il y a moins d'un an, à l'issue d'un vote du Conseil de Paris dans l'objectif d'encadrer l'entretien et le déploiement du réseau de chaleur métropolitain. Il est rappelé que le réseau de chaleur est destiné à raccorder les logements, équipements publics et grands services d'intérêt métropolitain de 17 communes de la métropole du Grand Paris.

Énergies du Grand Paris a été créée pour entretenir et développer ce réseau de chaleur qui a plus de 100 ans. Énergies du Grand Paris a aussi pour objectif de décarboner le réseau via par exemple la recherche de sites de géothermie ou la mise en place de la chaufferie Thermo-sur-Seine. Elle vise la sortie de la dépendance au gaz, qui vient de loin et qui, par ses variations de prix impacte autant les factures individuelles que les factures publiques des collectivités ou grands services, tout en veillant aux sujets de santé publique et de santé environnementale.

Elle rappelle que l'objectif de la réunion publique est d'écouter les uns et les autres. Elle insiste sur son ambition personnelle, en tant que présidente de la SEMOP, d'être garante de l'écoute du public, de recueillir ses inquiétudes très fortes et sa colère manifeste. Elle indique prendre note et, ce, depuis le début de la concertation, des différents avis ou questionnements exprimés. Elle approuve la volonté du maire d'organiser une réunion publique à Alfortville afin que l'ensemble des habitants et habitantes, collectifs et associations puissent être informés et s'exprimer dans le cadre de la concertation.

Enfin, elle indique se tenir à disposition des associations pour tout échange concernant le projet.

L'animatrice remercie Carine Petit et donne la parole à Julien Roux, directeur général d'Énergies du Grand Paris.

Julien Roux salue à son tour l'assemblée et poursuit la présentation du projet. Il rappelle en quelques mots en quoi consiste la SEMOP Énergies du Grand Paris. Il indique alors qu'il s'agit d'une société d'économie mixte à opération unique qui va reprendre au 1er janvier 2027, l'exploitation du réseau de chaleur grand parisien qui alimente 17 collectivités. Cette structure a été créée pour qu'au 1er janvier, les installations existantes puissent être exploitées, lesquelles sont centenaires et alimentent aujourd'hui près d'un million d'habitants. L'actionnariat de cette société est composé à 80 % d'entités publiques, c'est-à-dire Dalkia, RATP Solutions Ville, Eiffage, Ville de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette société vise à avoir une gouvernance avec une vision qui soit en phase avec les politiques publiques territoriales. Elle a été créée dans cet objectif.

Temps de présentation n°1

L'animatrice introduit la première phase de présentation dédiée au projet. Elle rappelle que cette partie se compose d'un temps de prise de parole du porteur de projet et d'un temps de parole aux représentants d'association en tribune. Chaque groupe aura quinze minutes pour s'exprimer avant de laisser place aux échanges avec le public.

Benoît Guiblin salue l'assemblée et apporte quelques éléments de cadrage sur le projet. Il rappelle que Thermo-sur-Seine s'inscrit dans le réseau du Grand Paris, et, qu'au-delà d'alimenter Paris, 17 communes dont 6 situées dans le Val-de-Marne y sont également raccordés. Il rappelle qu'environ un million d'habitants sont ainsi desservis par ce réseau et 225 000 hors de Paris.

Il explique quels étaient les enjeux qui ont été fixés par la ville de Paris lors du renouvellement de cette concession. Cette concession qui date de 1927 a presque 100 ans. Ainsi, la ville de Paris a souhaité naturellement remettre en concurrence cette concession. Parmi les trois principaux objectifs, il s'agit de verdir le réseau.

Le premier objectif est la diminution de la consommation du gaz dont le réseau est actuellement dépendant. En effet, il est alimenté à 50% par du gaz fossile. La volatilité des prix et une multiplication par trois depuis le début de l'année en raison de la crise au Moyen-Orient illustrent la nécessité de répondre à l'objectif de diviser par deux la consommation de gaz sur le réseau.

Le deuxième objectif est de moderniser ce réseau ancien qui a plus de 100 ans. Les canalisations ont vieilli, ce qui fait qu'aujourd'hui près de 65 % de l'eau nécessaire pour faire la vapeur qui alimente la chaleur est évacuée dans les égouts. Cela représente plusieurs millions de mètres cube d'eau perdues. La ville de Paris estime que cela est inacceptable.

Le troisième objectif est de développer ce réseau qui a vocation à alimenter du logement social, tous les hôpitaux parisiens de l'AP-HP, par exemple, mais également des bâtiments publics.

Le projet Thermo-sur-Seine qui a vocation à s'installer sur le site en friche de l'ancienne centrale EDF de Vitry-sur-Seine située en face d'Alfortville, permettra de répondre à une partie de ces objectifs. La création de cette installation permettra en effet de fermer deux installations au gaz. La première est la cogénération de Vitry-sur-Seine située juste en face d'Alfortville. La deuxième

est la Centrale gaz d'Ivry Confluences. La fermeture de ces deux installations vise un objectif sanitaire. Il s'agit de diminuer les émissions de NOx et les poussières émises par rapport aux installations existantes.

Il fait savoir que le site de Vitry-sur-Seine a été retenu car il rassemble un certain nombre de caractéristiques. En effet, il précise que pour ce type d'installation, des surfaces importantes, à savoir entre 6ha et 7ha, sont nécessaires. De plus, une proximité par rapport aux infrastructures du réseau est indispensable pour transporter plus facilement la vapeur. L'approvisionnement par voie fluviale est à privilégier pour éviter d'encombrer la zone de Vitry-sur-Seine, d'Ivry et d'Alfortville avec des camions. Enfin, la loi Zéro artificialisation nette nécessite de créer cet outil industriel sur une friche, et non pas d'utiliser une zone qui n'est pas déjà artificialisée. Ainsi, parmi les différents terrains explorés en Île-de-France, seul le site de Vitry-sur-Seine correspond à tous les critères. Il ajoute que pour pouvoir avoir des outils de production qui soient équilibrés sur le réseau, une installation située au sud-est du réseau est plus pertinente puisque le nord en est déjà pourvu.

Benoît Guiblin précise que cette installation a vocation à utiliser du combustible solide de récupération. Il ne s'agit pas des ordures ménagères, à l'instar du projet datant d'il y a 30 ans évoqué précédemment par Luc Carvounas. Il ne s'agit donc pas du tout du même type de projet, puisqu'il s'agissait d'un incinérateur d'ordures ménagères. Le CSR est issu de six millions de tonnes de déchets d'activité économique produits chaque année en Île-de-France. Sur ces six millions de tonnes, deux millions de tonnes sont aujourd'hui enfouies dans le sol. L'idée du CSR est non pas d'aller créer des déchets, mais d'en produire moins, conformément à la loi de 1992, mise en œuvre à partir de 2002. Selon cette loi, l'objectif est de ne pas produire le déchet et d'éviter de l'enterrer s'il est produit. Il s'agit donc de le valoriser, car le cœur de la loi était la valorisation énergétique. Benoît Guiblin rappelle ainsi que cette installation est une chaufferie et non pas un incinérateur, même si dans les deux cas, il y a un processus de combustion. Un incinérateur brûle des ordures ménagères, ce qui ne sera pas le cas de Thermo-sur-Seine.

Ce qui différencie également le projet de Thermo-sur-Seine d'un incinérateur à ordures ménagères, c'est qu'il n'a pas vocation à fonctionner à pleine puissance toute l'année puisqu'il doit produire de la vapeur pour faire du chauffage et de l'eau chaude sanitaire en fonction des besoins. L'installation fonctionnera davantage en hiver, mais moins au printemps et en été. Par exemple, cette installation n'a pas vocation à fonctionner au mois d'août.

Il rappelle également que le CSR fait l'objet d'un tri par des opérateurs. En effet, à partir des déchets d'activités économiques, ils en sélectionneront et élimineront un certain nombre, par exemple des piles au mercure. Cela permettra d'aboutir à un combustible dont la composition est normée, répondant à un décret, ce qui n'est pas le cas des ordures ménagères.

Il conclut son intervention en rappelant que la commune d'Alfortville dispose déjà d'un réseau de chaleur alimenté par la géothermie. Il souligne que ce réseau illustre la volonté de la commune de réduire sa dépendance au gaz, un objectif également poursuivi par la Ville de Paris à travers la transformation du réseau de chaleur grand parisien.

L'animatrice remercie Benoît Guiblin et donne la parole aux représentants d'association.

Jeanne Guien, représentante de l'association ACID Vitry, salue l'assemblée et exprime sa joie de voir un public si nombreux. Elle précise que l'association ACID Vitry a été créée en réaction au projet Thermo-sur-Seine. Elle explique en avoir pris connaissance en janvier 2026 dans les médias, seulement après que le projet ait été voté en décembre 2025 par le Conseil de Paris. Elle estime cette situation comme un problème de démocratie. Elle indique que dès lors, un collectif informel s'est réuni pour réagir au plus vite, constitué en association en avril. Depuis, des mobilisations, des réunions publiques, et des manifestations ont été organisées. L'association participe également à la concertation préalable, tout en organisant ses propres rencontres et en produisant des analyses destinées à nourrir le débat. Elle indique enfin que l'association souhaite apporter un regard critique sur les informations présentées par le maître d'ouvrage, dont elle conteste certains éléments, et contribuer à une information qu'elle estime plus complète et contradictoire sur le projet.

Elle poursuit en soulignant que, selon elle, le projet pose déjà un problème de démocratie et un problème d'injustice environnementale, puisque Paris décide pour sa banlieue. Elle estime que les 17 autres villes mentionnées dans le projet ne profiteraient pas tout autant du réseau de chaleur que Paris. D'après elle, la consommation de ce réseau de chaleur, c'est 85 % pour Paris, 15 % pour les 17 autres villes. Elle ajoute que 90 % de la production se fait en banlieue contre 10 % à Paris. Elle estime que cela constitue une injustice environnementale si la banlieue produit et se fait polluer, alors que Paris profite des bénéfices.

Concernant la valorisation des déchets, il lui paraît inacceptable de parler de valorisation pour parler d'incinération. Elle estime que les CSR et le bois B qui vont être incinérés à Thermo-sur-Seine sont des refus de tri. Toutefois, selon elle, les refus de tri ne sont pas impossibles à recycler. Il pourrait y avoir des filières de recyclage qui n'existent pas ou qui ne sont pas encore rentables. Elle avance l'idée selon laquelle l'argent investi dans l'incinération pourrait être injecté dans des filières plus performantes de recyclage, de réemploi, de réparation, qui selon elle, créent beaucoup plus d'emplois que l'incinération.

Elle remet en question les arguments présentés par la SEMOP concernant les limites du recyclage de certains déchets et la nécessité de recourir à leur enfouissement en l'absence de valorisation énergétique. Par ailleurs, elle estime que la baisse du coût de l'énergie n'est pas vérifiable tant que le prix du CSR reste inconnu. Selon elle, son prix fluctuera certainement fortement puisqu'il faudra l'importer de plus en plus loin. Enfin, elle questionne le bénéfice environnemental de la valorisation énergétique des déchets par combustion, estimant que celui-ci doit être apprécié au regard des impacts sanitaires potentiels pour les populations riveraines.

Michel Namy, représentant de l'association ACID Vitry, poursuit. Témoignant en tant qu'alfortvillais depuis 1971, il mentionne le souvenir de l'usine des Ardoines qui produisait de la vapeur jour et nuit et qui suscitait de l'inquiétude chez les riverains. Selon lui, l'éventualité d'un nouveau projet industriel sur ce site, fermé depuis 2015, suscite l'énervement des habitants, qui pensaient avoir retrouvé leur tranquillité depuis sa fermeture.

Il revient sur l'ancienneté du réseau de chaleur parisien, dont la conception remonte à 1927. Il estime que son fonctionnement à la vapeur répond à des choix techniques historiques qui mériteraient aujourd'hui d'être réinterrogés, notamment au regard des enjeux d'efficacité énergétique et de réduction des pertes de chaleur. Selon lui, le projet Thermo-sur-Seine s'inscrit dans la continuité de ce modèle, alors qu'une évolution vers un réseau fonctionnant à des

températures plus basses pourrait être envisagée *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]*

Il compare le fonctionnement du réseau de chaleur parisien, dont la vapeur circulerait à environ 240 °C selon lui, à celui d'un réseau de géothermie comme celui d'Alfortville, utilisant de l'eau à environ 70 °C. Il considère que les températures élevées du réseau vapeur peuvent entraîner des déperditions thermiques importantes, notamment au niveau des canalisations, y compris en période estivale.

Concernant les pertes d'eau du réseau, Michel Namy souligne que leur principal enjeu réside, selon lui, dans les pertes d'énergie associées à l'évacuation d'eau encore chaude vers les égouts. Il estime que le réseau vapeur présenterait des pertes de l'ordre de 30 %, contre un rendement d'environ 90 % pour un réseau de géothermie. Selon ses calculs, l'écart de rendement représenterait une quantité d'énergie comparable à celle que le projet Thermo-sur-Seine doit produire. Sur cette base, il propose de réorienter les investissements prévus pour la construction de la chaufferie vers la modernisation et la transformation du réseau de chaleur parisien. Il considère qu'une amélioration de son efficacité énergétique pourrait constituer une alternative à la création de nouvelles capacités de production et s'interroge, dans cette perspective, sur la pertinence énergétique du projet Thermo-sur-Seine *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]*

Amélie Boespflug, représentante du Collectif 3R, poursuit et signale qu'aucune information n'indique comment seront récupérés les CSR. Selon elle, la France produit actuellement un million de tonnes de CSR. Ainsi, d'après ses calculs, les 450 000 tonnes de Thermo-sur-Seine correspondraient à 45 % des CSR produits en France *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]*, alors que 30 projets d'usines de CSR sont en cours selon elle. Elle affirme qu'en 2025, l'ADEME a alerté sur le fait qu'il n'y aura pas assez de CSR à l'échelle de la France pour tous les besoins énergétiques. Ainsi, elle se demande s'il est préférable d'avoir du gaz russe ou des déchets russes. Elle revient ensuite sur le chiffre annoncé en introduction des deux millions de tonnes de déchets enfouies en Île-de-France chaque année. Selon elle, la plupart de ces déchets sont des mâchefers, des terres polluées, de l'amiante, du plâtre, donc aucun déchet susceptible de devenir des CSR. *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]*

Elle estime qu'il serait plus pertinent de créer des usines qui recycleraient les déchets au lieu de les enfouir ou de créer des usines pour produire du CSR. D'après elle, il manque des informations sur la localisation des usines de production de CSR et sur la collecte qui sera mise en place à l'échelle de l'Île-de-France. Elle donne l'exemple des biodéchets qui, selon elle, représentent 30 % des OMR, des déchets des ménages et dont seulement 10 % sont collectés. Elle estime ainsi qu'il y a une confusion entre un gisement et une collecte effective, ce qui lui paraît irresponsable. Elle ajoute que dans le bilan carbone, à aucun moment ne sont pris en compte les transports entre le site d'enfouissement et le site de production des CSR, ni entre le site de production des CSR et l'usine *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]*. Enfin, elle invite chacun à lire le document de l'ORDIF.

Matthias Beekmann, représentant de l'association ALIC, poursuit et salue l'assemblée. Il exprime à son tour sa satisfaction de voir un public si nombreux. Il représente l'association ALIC qui lutte à Créteil contre l'extension de l'incinérateur de Créteil avec la construction d'un troisième four. Il indique que l'association ALIC fait partie des associations opposées au projet Thermo-sur-Seine. Il ajoute qu'en tant qu'Alfortvillais, il est concerné par toutes les problématiques relatives à la pollution et à la santé.

Il partage une réflexion sur les canicules répétées de l'année passée avec des feux forêts et des sécheresses, qui constituent une manifestation réelle du changement climatique en cours. Cela a été pour lui un vrai choc, mais aussi un appel à l'action pour une transition écologique profonde et juste. Il estime que Thermo-sur-Seine est le plus grand projet en France de combustion de CSR, et un des plus grands projets en zone urbaine en Europe. Or, d'après lui, ce projet ne s'inscrira pas dans la transition écologique.

Il explique son positionnement en plusieurs points. D'abord, il considère que la partie fossile des CSR est composée du plastique produit à partir de pétrole et qu'elle n'est donc pas décarbonée. Il précise que, quand elle est brûlée, elle émet du CO₂, c'est-à-dire le principal gaz responsable du changement climatique. Il indique que les associations ont étudié les rapports de l'ADEME et estiment que cette émission due au CSR est à peu près comparable, pour une même quantité de chaleur gagnée, à celle que produirait le gaz naturel qui est une énergie fossile. Ainsi, selon leurs calculs, il apparaît que le CSR est similaire à une énergie fossile, et n'est pas décarboné. Cela ne signifie pas, selon lui, qu'il faille plus d'usines de gaz, car cela est encore plus polluant.

Il poursuit son intervention en abordant les émissions de CO₂ d'origine biogénique liées à la combustion des CSR, notamment celles provenant du papier, du carton et du bois. Il souligne que ces émissions ne sont pas comptabilisées de la même manière que celles d'origine fossile dans le bilan carbone présenté par le maître d'ouvrage. Il considère toutefois qu'elles devraient être davantage prises en compte, estimant que leur compensation par la croissance de la végétation ne peut être considérée comme immédiate. Il évoque notamment la notion de dette carbone, liée au temps nécessaire à la reconstitution des stocks de carbone après l'exploitation des ressources forestières. Il fait également référence aux travaux du Haut Conseil pour le climat concernant les effets du changement climatique sur les forêts et leur capacité à absorber le CO₂. Selon lui, les sécheresses et les événements climatiques extrêmes fragilisent leur rôle de puits de carbone, ce qui invite à réinterroger le développement de la filière bois-énergie. Il estime ainsi nécessaire d'intégrer les émissions biogéniques dans l'appréciation du bilan climatique du projet. Il avance par ailleurs que la combustion des CSR pourrait générer entre 1,2 et 2 fois plus de CO₂ que celle du gaz naturel *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]*.

Il conclut en contestant les bénéfices environnementaux attribués au projet Thermo-sur-Seine. Il considère que son appréciation doit intégrer plusieurs dimensions, notamment les émissions de gaz à effet de serre, les effets potentiels sur la qualité de l'air et la santé, les conséquences sur l'aménagement urbain et les possibilités de végétalisation des berges de Seine, ainsi que les conditions de participation du public aux décisions concernant le projet.

L'animatrice remercie les intervenants et ouvre un temps d'échange avec le public.

Temps d'échanges n°1

Romain Maria, maire de Maisons-Alfort, déclare être présent à cette réunion publique estimant que les organisateurs de la concertation ont refusé d'organiser une réunion publique à Maisons-Alfort. Il précise pourtant en faire la demande avec le député Michel Herbillon et le président du département du Val-de-Marne Olivier Capitanio. Il estime que la ville de Maisons-Alfort est directement concernée, puisque ses habitants se trouvent à 900 mètres de ce projet. Il fait savoir que les Maisonnais considèrent que ce refus d'organiser une réunion est profondément inacceptable. Il estime ainsi que cette décision est profondément méprisante vis-à-vis des habitants de sa commune et des habitants du Val-de-Marne. Cela constitue selon lui une marque de fabrique depuis le début de ce projet imposé. Il suggère à Carine Petit, maire du 14^e arrondissement de Paris, de l'implanter à Paris, en ajoutant que la banlieue n'est pas la poubelle de la ville de Paris. Il s'oppose fermement au projet et rappelle que des mobilisations transpartisanes passées ont fait obstacle à d'autres projets imposés sur le département. Il conclut en réclamant formellement l'abandon immédiat du projet.

Michel Gail, président de l'association RDDCA, se demande pourquoi la ville n'a pas été informée sur le projet selon lui. Il demande également pourquoi il n'y a pas eu un référendum initiative municipale pour Alfortville et ses habitants. Il considère que ce projet vient anéantir le programme de la ville, c'est-à-dire permettre de profiter des quais de Seine pour faire du vélo ou marcher en famille avec sérénité pour le bien-vivre ensemble dans un environnement sain. Il demande en conclusion pourquoi l'environnement et la politique de la ville, et les conséquences sur la santé des riverains à proximité ou de ville en elle-même n'ont pas été pris en compte.

Une participante, qui se présente en tant qu'habitante d'Alfortville depuis 15 ans, rappelle que de nouveaux immeubles d'habitation sont en construction depuis 15 ans autour d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine. Elle indique que ce couloir d'agglomération, qui va jusqu'aux 13^e arrondissement de Paris, fait l'objet d'une modernisation et ne comprend ainsi pas vraiment l'intérêt du projet. Elle demande ce qu'il adviendra si le projet empêche la vente de certains logements. Selon elle, le projet pourrait dissuader des habitants de s'installer dans les villes concernées, d'y travailler, d'y vivre et d'y faire des enfants.

Naïga Stefel, conseillère municipale de Vitry-sur-Seine, exprime son incompréhension quant au positionnement de Carine Petit en tant qu'écologiste. Elle estime observer un mépris des riverains. Elle insiste sur la nécessité, notamment chez les élus écologistes, de prendre en compte et d'entendre les voix des groupes locaux et des villes concernées. Enfin, elle annonce qu'une opposition s'organisera pour faire obstacle à la réalisation de ce projet et empêcher qu'il voie le jour à Vitry-sur-Seine.

L'animatrice invite les intervenants à répondre aux questions.

Julien Roux répond à Romain Maria qu'il a reçu son courrier auquel il a répondu. Il précise toutefois que ce courrier est arrivé après que les modalités de la concertation aient été validées par la CNDP. Il explique qu'à ce titre, la CNDP encadre la démarche et qu'elle est garante du respect de ce cadre. Ainsi, le porteur n'est pas seul à décider de ce type de modifications.

Benoît Guiblin revient, par ailleurs, sur les propos de Michel Namy et rappelle que ce réseau parisien à vapeur n'est pas le seul en France. Il évoque l'exemple du réseau vapeur à Clichy-la-

Garenne et précise que le plus grand réseau vapeur du monde est celui de New York. Il revient également sur la demande de modernisation du réseau en indiquant qu'il existe déjà une feuille de route de modernisation comme expliqué dans les objectifs de la ville de Paris. Ces modernisations passent d'abord par le développement des boucles eau chaude. Il donne l'exemple des travaux réalisés à Copenhague. Il cite également l'exemple d'une partie du quartier de Grenelle qui va passer en eau chaude dans les dix prochaines années à venir. Cela représente une vingtaine de kilomètres sur les 550 km que compte le réseau. Il ajoute que cette taille exceptionnelle de réseau de 550 km explique pourquoi il faut de la vapeur.

En réponse au sentiment que le projet serait d'ores et déjà acté, Benoît Guiblin rappelle le cadre de la concertation préalable. Il précise que celle-ci intervient en amont de l'enquête publique, prévue au premier semestre 2027, et que ce n'est qu'à l'issue de cette procédure qu'une décision pourra être prise quant à la réalisation ou non du projet.

Concernant l'information préalable du public, il précise que la Ville de Paris n'a pu communiquer sur le projet avant la délibération du conseil municipal en décembre 2025. Il rappelle à ce titre les différentes étapes ayant précédé le projet actuel. Une concertation a été lancée en 2021 sur le devenir du réseau de chaleur, suivie d'un vote sur le schéma directeur énergétique, puis de l'adoption à l'unanimité du Plan climat-air-énergie. Un appel d'offres a ensuite été lancé, dans lequel la Ville de Paris n'imposait pas la construction d'une infrastructure à Vitry-sur-Seine, mais fixait des objectifs à atteindre, notamment celui de réduire autant que possible le recours au gaz dans le réseau de chaleur du Grand Paris, qui dessert également Vitry-sur-Seine. Deux candidats ont présenté une offre dans ce cadre dont le candidat sortant, Engie, et le candidat retenu, le groupement Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville Dalkia. Il souligne ainsi que la Ville ne pouvait pas communiquer sur la nature du projet avant l'attribution du contrat, celle-ci dépendant de l'offre finalement retenue.

À propos du site d'implantation du projet, il rappelle qu'une ancienne centrale y était exploitée jusqu'à son arrêt en 2015, alors même que le site présente un potentiel important. Il souligne également un autre enjeu, celui de mettre fin à la cogénération encore présente, une installation générant des émissions significatives, notamment de poussières, qui affectent également Alfortville, comme l'illustreront les cartes présentées par la suite. Il précise ainsi que la démarche ne consiste pas uniquement à implanter une nouvelle installation sur le site, mais s'inscrit dans une réflexion plus globale sur sa réhabilitation.

Concernant la question de l'approvisionnement du CSR, il signale que le lendemain soir un webinaire portera sur les CSR, dans le cadre de la concertation préalable, où toutes les questions pourront être abordées [*La vidéo de présentation des CSR et la vidéo replay du webinaire n°2 « CSR et bois B : des solutions pour produire de la chaleur bas carbone ? » sont disponibles sur la page « Les documents de la concertation » de la plateforme participative : <https://www.thermo-sur-seine-concertation.fr/les-documents-de-la-concertation-3901>*].

Il explique qu'aujourd'hui en Île-de-France, il y a plusieurs gisements de CSR importants. À titre d'exemple, l'un est situé à proximité, sur le site de Vert-le-Grand, à Évry-Courcouronnes où une société d'économie mixte, appelée la Semardel, produit d'ores et déjà 50 000 tonnes de CSR. Il ajoute qu'elle a la capacité d'en produire le triple, ce qui représente 150 000 tonnes possibles. Aujourd'hui, cette structure enfouit les déchets triés plutôt que de produire du CSR parce que les sources de consommation de ce CSR n'existent pas. Le deuxième se situe à Bonneuil-sur-Marne et à Claye-Souilly, dans le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Claye-Souilly et Bonneuil-sur-

Marne représentent un potentiel de 200 000 tonnes de CSR. Par ailleurs, 92 000 tonnes sont produites à Thiverval et pourront alimenter Thermo-sur-Seine.

Concernant les camions, il rappelle que parmi les critères de choix du terrain figurait la connexion à la Seine, afin de pouvoir utiliser des barges et non pas des camions.

L'animatrice remercie Benoît Guiblin pour ces éléments de réponse et donne la parole aux représentants d'association.

Jeanne Guien estime qu'avec ce projet le foncier va être dévalué. Les nouveaux logements vont, selon elle, perdre leur intérêt et leur valeur sur le marché. Elle indique que ce sujet inquiète les habitants de Vitry-sur-Seine. En outre, elle explique que la zone où devrait s'installer Thermo-sur-Seine était soi-disant en cours de désindustrialisation. Ainsi, 8 000 nouveaux logements ainsi que plusieurs équipements de services (crèches, écoles, services sociaux) sont en cours de livraison. Elle estime donc que ces investissements sont du gaspillage.

Elle souhaite également rappeler que ce secteur n'est pas une zone morte mais une zone où il y a des travailleurs qui seront exposés aux pollutions, à savoir les travailleurs de la zone d'activité des Ardoines. Ainsi, selon elle, tous ces travailleurs de la zone industrielle seront exposés en première ligne. Elle ajoute également qu'il s'agit d'une zone qui compte beaucoup de gens mal logés, des bidonvilles, des squats, des foyers, des gens vulnérables, qui subiront en plus cette injustice environnementale.

Enfin, elle rappelle que le site est occupé par le Kilowatt, le Crapaud, des lieux culturels alternatifs qui sont appréciés. Elle déplore que le Kilowatt soit détruit, selon elle, à cause de ce projet. Elle conclut en affirmant que, selon elle, ce n'est pas un quartier mort que le projet viendra réanimer, c'est un quartier vivant que le projet va tuer.

Michel Namy dénonce un discours commercial de la part du porteur de projet en réponse aux réactions des riverains. Il juge que les discours assomment les auditeurs d'approximations et d'omissions. Il fait savoir que les associations avaient déjà rencontré les garants début juin pour faire part de la nécessité de rencontrer et informer quinze villes qu'elles jugent impactées par le projet. Il demande ensuite, au nom des associations, l'obtention de dossiers et d'écrits. Il estime à ce jour devoir chercher et courir après l'information. Il indique enfin qu'il a lu les 284 pages du projet de contrat de concession, un document non public auquel il n'était pas censé avoir accès, les 300 pages du schéma directeur du réseau de chaleur de Paris qu'il estime avoir été difficile d'obtenir.

Amélie Boespflug estime que le secteur du projet est considéré comme une zone industrielle, alors même qu'une opération d'intérêt national impose aux communes de Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine de densifier leur territoire afin d'accueillir de nouveaux habitants. Elle précise que cette opération prévoit l'arrivée de 60 000 habitants supplémentaires sur la zone entre les Ardoines et Bruneseau. Selon elle, il s'agit d'habitants que Paris n'accepte plus, qui sont souvent jeunes et vulnérables. Elle souligne ainsi ce qu'elle considère comme une contradiction entre la volonté de maintenir la vocation industrielle du quartier et celle d'y développer l'habitat en augmentant la densité de population. Concernant la santé, elle indique se tenir complètement à disposition pour rencontrer Carine Petit. Elle suggère toutefois de renoncer au projet si les enjeux sanitaires constituent une préoccupation pour elle.

Elle estime que le problème de ce projet est de créer un équipement industriel hyper important, le plus gros incinérateur de France selon elle, de type CSR, dans une zone résidentielle. Elle donne l'exemple de la Chine où il est interdit d'implanter des écoles ou des zones résidentielles à moins de 800 mètres d'un incinérateur *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]*. Elle estime alors qu'en France, les populations sont moins bien protégées qu'en Chine. Elle indique par ailleurs que le collectif 3R dont elle fait partie a réalisé une enquête au sujet du nombre d'écoles situées autour de tous les incinérateurs en France, soit 121, dans un périmètre de 800 mètres et à un kilomètre. Or, il lui apparaît que la situation des incinérateurs d'Ivry-sur-Seine, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux est complètement inhabituelle. Selon les données qu'elle rapporte, pour 66 % des incinérateurs qu'il y a en France, il n'y a aucune école dans un rayon d'un kilomètre. Cela signifierait que 33 % des incinérateurs ont une à deux écoles à proximité. Seuls 10 % des incinérateurs compteraient plus de cinq écoles à proximité. Elle établit ensuite une comparaison avec les incinérateurs d'Ivry-sur-Seine, de Créteil et de Vitry-sur-Seine, considérant que leurs capacités d'incinération sont nettement supérieures à celles d'un incinérateur moyen, soit 5,6 fois plus pour Ivry-sur-Seine, 3,75 fois plus pour Vitry-sur-Seine et entre 3 et 4 fois plus pour Créteil, selon ses données. Elle considère que la combinaison de capacités importantes et de la proximité de nombreux établissements scolaires constitue un enjeu sanitaire majeur. Elle fait référence à des études épidémiologiques conduites autour d'incinérateurs, notamment à Besançon et à Nice, qui auraient mis en évidence des risques accrus de certains cancers. Elle rapproche ces résultats de la présence d'établissements scolaires à proximité des installations concernées et estime que ces éléments justifient une vigilance particulière.

Elle aborde ensuite la question de la répartition territoriale des installations de traitement des déchets en Île-de-France. Elle rapporte des échanges tenus en février avec Dan Lert, adjoint à la maire de Paris, au cours desquels aurait été évoquée la contribution déjà importante du Val-de-Marne au traitement des déchets métropolitains. Selon les chiffres qu'elle cite, le département incinérerait trois fois plus de déchets qu'il n'en produit et deux fois plus de déchets par habitant que la moyenne francilienne. Elle indique avoir interrogé Dan Lert sur le choix du site de Vitry-sur-Seine et rapporte que celui-ci aurait évoqué une alternative entre Saint-Ouen et Vitry-sur-Seine, ainsi que les conséquences qu'aurait pu avoir une nouvelle installation sur la qualité de l'air à Saint-Ouen.

Elle considère que ces éléments soulèvent une question d'équité territoriale dans la répartition des installations industrielles et de leurs impacts potentiels. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles le Val-de-Marne accueillerait une installation supplémentaire. Elle évoque enfin les enjeux de justice environnementale, en faisant référence à des travaux qui établiraient un lien entre la localisation des installations d'incinération et la composition sociodémographique des territoires, notamment la proportion d'habitants issus de l'immigration. Elle estime que ces dimensions devraient également être prises en considération dans l'appréciation du choix d'implantation du projet.

L'animatrice donne la parole à Carine Petit en réponse à ces interventions.

Carine Petit commence par assurer qu'elle n'éprouve aucun mépris. Elle rappelle que toutes et tous sont des habitantes et des habitants d'une grande métropole. Elle n'abordera ainsi pas les comparaisons entre populations d'origine immigrée et le nombre d'habitants exposés à des

pollutions majeures, y compris dans le 14^e arrondissement. Elle ne souhaite pas non plus évoquer les propos de Dan Lert tenus lors d'une réunion au mois de février considérant qu'il vaut mieux avancer dans le débat. Elle assure comprendre les enjeux des réunions publiques sur des sujets difficiles. Elle dit savoir ce que signifient prendre le temps de l'écoute et le temps de réponse point par point. Elle réaffirme se tenir à la disposition des collectifs, des associations, des élus, des maires du Val-de-Marne pour échanger.

Elle rappelle également que les projets d'intérêt métropolitain, voire d'intérêt national, sont soumis à des autorisations, lesquelles seront rendues par l'État, par la préfecture de la région d'Île-de-France et par un certain nombre de grandes autorités au niveau national. Toutefois, elle souhaite dans un premier temps terminer la réunion et aller au bout de la concertation engagée dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public. Elle rajoute en conclusion qu'elle sera attentive à l'ensemble des documents et études produits dans le cadre du projet, y compris les contre-expertises.

L'animatrice ouvre un nouveau temps d'échange avec le public.

Une participante prend la parole au nom de parents et de représentants de parents d'élèves présents dans la salle. Elle remercie le maire d'Alfortville d'avoir permis l'organisation de cette réunion et fait part des fortes inquiétudes des familles concernant les conséquences potentielles du projet Thermo-sur-Seine sur la santé des enfants et des populations riveraines. Elle s'interroge sur la pertinence d'implanter une nouvelle installation industrielle susceptible de générer des émissions polluantes dans un territoire déjà marqué par des activités industrielles. Elle demande quelles garanties peuvent être apportées concernant la qualité de l'air et la protection de la santé des enfants, dans un contexte où les politiques publiques visent à réduire les pollutions et la production de déchets. Elle remet également en question le choix de valoriser énergétiquement les déchets par combustion, estimant qu'il conviendrait de privilégier leur réduction et d'examiner d'autres solutions de production de chaleur. Elle cite notamment l'exemple du réseau de géothermie d'Alfortville et appelle à étudier des alternatives au projet Thermo-sur-Seine. Enfin, elle considère que les investissements prévus pour la construction de la chaufferie pourraient être consacrés à la modernisation et à la décarbonation du réseau de chaleur parisien, en privilégiant des solutions ne reposant pas sur la combustion de déchets. Elle estime qu'une telle orientation répondrait davantage aux enjeux environnementaux et sanitaires à long terme.

Sabine Patoux, conseillère départementale du Val-de-Marne prend la parole à son tour et explique que le Département est résolument opposé à ce projet. Selon elle, le modèle économique de ce projet repose sur des volumes de déchets considérables et pérennes, alors même que l'intérêt général devrait, à ses yeux, conduire à privilégier la réduction de leur production. Elle alerte également sur l'augmentation du transport de déchets, qui viendrait accentuer la circulation des poids lourds sur des routes du Val-de-Marne déjà fortement impactées par l'activité des trois incinérateurs à Créteil, Ivry-sur-Seine et Rungis, avec des volumes de déchets potentiellement trois fois plus importants.

Elle regrette ensuite l'incertitude, selon elle, quant à la capacité des filtres à capter les microparticules émises par l'incinérateur. Elle estime que les cheminées diffuseraient ces particules dans un rayon de 100 mètres, alors même que plusieurs établissements sensibles, notamment des collèges et des crèches, ainsi que des bâtiments administratifs, se situent à

quelques dizaines de mètres du site. Elle rappelle également que près de 500 000 Val-de-Marnais résident dans un rayon de 4 km autour de l'installation. Selon elle, cette situation soulève de sérieuses inquiétudes en matière de santé publique et constitue un enjeu majeur pour l'avenir du département.

Elle regrette que le projet contribue, selon elle, à concentrer en banlieue les nuisances liées à la production de chaleur destinée à Paris. Elle souligne le contraste entre ce projet d'installation et la politique menée par le Département pour améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien, notamment à travers la plantation d'arbres et les actions en faveur de la qualité de vie. Elle regrette également que plusieurs questions demeurent sans réponse et formule à ce titre des demandes précises. Elle souhaite notamment obtenir communication du contrat de concession sur lequel repose le projet, dans la mesure où ce document définit le cadre de l'installation, la nature des déchets qui y seront incinérés, la durée d'exploitation, ainsi que les conditions de fonctionnement. Elle rappelle que le Département réclame ce document depuis plusieurs mois, sans succès, et se heurte à un refus de communication. Elle interpelle ainsi directement les garants sur ce point.

Elle demande ensuite si une estimation du gisement de déchets réellement disponible dans un rayon de 30 km a été réalisée aux horizons 2030, 2040 et 2050, en tenant compte des objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage des déchets.

Enfin, elle s'interroge sur la prise en charge des surcoûts liés au fonctionnement de l'installation dans l'hypothèse où les combustibles solides de récupération (CSR) deviendraient plus rares ou plus coûteux. Elle souhaite notamment savoir si ces surcoûts seraient répercutés sur les factures des habitants ou supportés par la SEMOP. Elle demande également si, pour maintenir l'activité de l'installation, il pourrait être envisagé de recourir à d'autres catégories de déchets ou à des déchets provenant de territoires plus éloignés.

En conclusion, elle demande l'abandon du projet, estimant que celui-ci ne pourra, en tout état de cause, pas aboutir à l'issue de l'enquête publique.

L'animatrice invite les intervenants à répondre aux questions.

Carine Petit s'engage à faire un retour très précis sur la communication du contrat voté en Conseil de Paris en décembre, selon ce qui peut être transmis. Elle précise que cela se fera sous le contrôle de la CNDP, des garants de la concertation préalable, y compris de la CADA.

Jeanne Guien intervient en réaction à cet échange estimant que de nombreux éléments sont à noter, dont cette dimension de secret sur ce qui peut être transmis. Elle juge cela contradictoire avec l'ambition de remplir une mission de service public. Par ailleurs, elle estime que les chiffres annoncés sont contestables. Elle revient sur le modèle économique du projet et son actionnariat, regrettant qu'il soit présenté comme relevant du service public alors que, selon elle, il repose sur de grandes firmes et une logique capitaliste. Elle réclame ainsi davantage de transparence, dès lors que le projet est présenté comme relevant du service public. Elle s'interroge également sur la mise à disposition des associations, qu'elle perçoit comme une manière de différer les échanges et comme une stratégie rhétorique. Elle ajoute par ailleurs que plus personne n'a de questions mais plutôt des prises de position car les habitants ont des avis, des expertises et ils veulent décider.

Temps de présentation n°2

Cyril Condé, porte-parole du projet, salue l'assemblée et commence par expliquer en quoi consiste la maîtrise et le contrôle des émissions atmosphériques. Il indique qu'une chaufferie CSR moderne est soumise à une réglementation environnementale très stricte qui est fixée au niveau européen et qui est l'une des plus strictes dans le monde. Selon la directive, les émissions doivent être réduites au minimum en utilisant les meilleures techniques disponibles. Cela se traduit par la mise en place de différentes barrières visibles sur la diapositive présentée.

Il explique que la première barrière est la maîtrise de la combustion. La maîtrise de la combustion détermine le niveau des substances polluantes et le niveau des émissions. Plus celle-ci est stable, moins il y a de substances polluantes émises. Il précise que pour cela, l'utilisation du CSR, donc d'un combustible solide de récupération qui est préparé, trié, homogène, et qui a un pouvoir calorifique constant dans le temps, est un produit extrêmement favorable pour bien maîtriser la combustion. Il ajoute que la combustion est pilotée par informatique et qu'elle est faite à très haute température, à 1200 degrés avec un léger excès d'oxygène pour éviter tous les imbrûlés et toutes les combustions insuffisantes.

Il ajoute ensuite que la deuxième barrière est le traitement des fumées qui comprend plusieurs étapes. La première étape est la neutralisation des gaz acides. Cette neutralisation se fait par injection de bicarbonate de soude dans les fumées. La deuxième étape est le captage des métaux lourds et des dioxines par charbon actif. La troisième étape est la réduction des oxydes d'azote par un système catalytique avec injection d'eau ammoniacale. Cette transformation produit de l'azote et de la vapeur d'eau qui sont naturellement présents dans l'air ambiant.

Il présente ensuite la troisième barrière qui est la filtration des poussières. Dans le projet, la filtration des poussières se fait par deux systèmes complémentaires. Le premier système est un cyclone qui permet d'enlever toutes les poussières les plus grossières. Le deuxième système est un filtre à manche, qui est le meilleur système actuel permettant de filtrer la très grande majorité des poussières émises par la combustion.

Enfin, il indique que la quatrième barrière est la mesure en continu, 24h/24 de la qualité des émissions. Elle est contrôlée par les autorités, impliquant ainsi une obligation de résultat imposée aux exploitants.

Par conséquent, il explique que toutes ces barrières permettent aujourd'hui à cette nouvelle chaufferie d'assurer une baisse des émissions de particules fines, une baisse des émissions de dioxyde d'azote par rapport à la cogénération de Vitry qui existe actuellement.

Enfin, pour renforcer le contrôle et en toute transparence, si ce projet est réalisé, Cyril Condé indique qu'il est proposé de mettre en place un comité citoyen de suivi. En outre, un atelier se déroulera le 15 octobre pour en discuter, y compris des modalités de mise à disposition de ces mesures en continu auprès de la population.

Cyril Condé poursuit sa présentation en évoquant les études en cours. Il indique notamment que les études d'impact sont en cours. Étant donné l'environnement et les enjeux du territoire, il explique que les études sanitaires sont prioritaires et que les campagnes de mesures ont

commencé. Ces campagnes de mesures sont importantes pour avoir une bonne appréciation de la qualité de l'air aujourd'hui, mais aussi de la qualité des sols qui sont aux environs du projet. Ceci est l'objectif de l'étude qui s'appelle « Interprétation de l'État des Milieux » (IEM).

Il ajoute que, parallèlement, une évaluation prospective des risques sanitaires attribuables au projet est menée. L'objectif est de comparer les données du projet avec des valeurs de référence établies par l'ANSES. Il s'agit de l'étude appelée EQRS (Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires). Cela passe d'abord par une modélisation des émissions de la chaufferie, puis l'EQRS étudie toutes les voies d'exposition de la population aux substances chimiques émises par le projet. À partir de ces deux études, l'IEM et l'EQRS, il précise que le projet peut être adapté pour en limiter les effets, et la surveillance des territoires peut être renforcée.

Il rappelle que ces études sont réalisées dans un cadre officiel. Elles appliquent les prescriptions des guides méthodologiques de l'INERIS de septembre 2021 et de juillet 2023 disponibles sur internet. Les valeurs de référence proviennent essentiellement de l'ANSES ou d'autres organismes d'État. Elles traitent de très nombreuses substances émises, souvent présentes aujourd'hui à de faibles concentrations dans l'atmosphère, mais qui, en revanche, sont plus présentes dans les sols de ce territoire au regard de la pollution historique dans le passé. Certaines de ces substances ont été évoquées. Il explique que tous ces éléments sont bien pris en compte, ce sont par exemple les métaux lourds et les dioxines.

Ensuite, Cyril Condé indique que concernant les émissions de cette installation, les principaux polluants primaires en région Île-de-France sont les particules fines et les dioxydes d'azote. Il précise que leurs impacts sur la santé sont très bien documentés, et comprennent des effets respiratoires et cardiovasculaires. À ce jour, la moyenne annuelle, élaborée par Airparif, est de 10 microgrammes par mètre cube sur les PM_{2,5}, sur le secteur du projet. Pour le dioxyde d'azote, la moyenne est de 20 microgrammes par mètre cube.

Il présente ensuite les concentrations atmosphériques liées au projet, au point de plus forte exposition. Il précise que les émissions respecteront les valeurs limites fixées par la réglementation européenne, en retenant les seuils maximaux autorisés, soit, par exemple, 0,25 microgramme pour les particules. Il indique que ce niveau représenterait une concentration en particules 40 fois inférieure à celle actuellement présente dans l'air.

Il souligne toutefois que certains éléments de la présentation projetée ne reflètent pas la réalité, dans la mesure où la modélisation ne prend pas en compte l'arrêt des installations existantes (cogénération de Vitry et Ivry Confluences). Il explique que les quantités de particules émises par l'installation de cogénération actuelle sont connues, puisqu'elles font l'objet de déclarations annuelles auprès des autorités compétentes par l'exploitant de la Cogénération. Ces émissions correspondent à une production de 1,2 million de tonnes de vapeur. Il explique qu'en comparaison, grâce aux performances des équipements envisagés, le projet permettra de réduire l'impact des émissions atmosphériques sur le territoire concerné par rapport à la situation actuelle.

Il présente enfin deux scénarios, l'un avec la réalisation du projet et l'autre sans sa réalisation. Les émissions de particules seraient ramenées à 5,4 tonnes annuelles à l'horizon étudié dans le scénario avec projet (en situation de production maximale), contre 6,6 tonnes dans le scénario sans projet.

Cyril Condé présente ensuite la dernière diapositive qui permet de visualiser certains des bénéfices de cette nouvelle installation sur tout le territoire. Concrètement, la nouvelle installation, avec tous les traitements présentés précédemment, permet de diviser par deux en moyenne annuelle les émissions de dioxyde d'azote qui sont aujourd'hui émises par la cogénération de Vitry. Il précise que cette réduction est perceptible dans les modélisations de dispersion des émissions.

En réponse à une question spontanée dans la salle, Cyril Condé explique que ces modélisations permettent de représenter ce qui se passe. Elles sont faites avec le logiciel AirAdvanced Map, validé par l'agence américaine de protection de l'environnement. Il ajoute que ce logiciel a également été validé par le CEA, en France. Il ajoute qu'il est également recommandé par l'INERIS (l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) qui a élaboré le guide méthodologique qu'il s'agit d'appliquer en suivant exactement toutes les prescriptions qui sont mentionnées.

L'animatrice remercie Cyril Condé et donne la parole aux représentants d'association.

Amélie Boespflug réagit à la présentation en indiquant que la santé ne se limite pas à la qualité de l'air et que la santé environnementale ne se limite pas à l'air. Elle souhaite ensuite rappeler certains autres éléments déterminants qui constituent la santé. Elle estime que la santé repose également sur l'accès aux soins et, notamment, sur la possibilité de consulter un médecin. Elle souligne que le territoire, déjà confronté à une pénurie de professionnels de santé, prévoit d'accueillir de nouveaux habitants, dont l'accès aux soins dépendra notamment de l'installation de nouveaux médecins. Selon elle, le projet pourrait nuire à l'attractivité du secteur et entraîner une diminution du nombre de médecins présents sur le territoire. Elle regrette, par ailleurs, que la SEMOP n'ait pas prévu de subventions destinées à favoriser l'installation de nouveaux praticiens.

Elle ajoute que l'accès à la fraîcheur constitue un enjeu majeur de santé publique, notamment dans les quartiers populaires. Les habitants ne disposent pas toujours d'un jardin privé. Les espaces publics représentent parfois les seuls îlots de fraîcheur végétalisés accessibles. Elle rappelle également que tous les habitants n'ont pas accès à la climatisation ou à une résidence secondaire pour échapper aux fortes chaleurs. Elle estime que la zone concernée par le projet aurait pu être renaturée. Elle indique que l'Observatoire régional de la biodiversité aurait identifié ce secteur comme une zone prioritaire à renaturer en Île-de-France, notamment pour favoriser l'adaptation au changement climatique. Selon elle, le fonctionnement 11 mois sur 12, 7 jours/7, 24h/24 de la chaufferie pourrait entraîner une hausse des températures aux alentours du site. Elle compare cette situation à celle de l'installation de cogénération Vitry actuelle, qui ne fonctionne que 2 600 heures par an. Elle regrette que les modélisations ne présentent pas l'augmentation des températures susceptible d'être générée par le projet. Elle rappelle également qu'un data center est déjà prévu dans le secteur. Enfin, elle estime que le projet compromettrait l'accès à la Seine pour les 30 prochaines années, alors que ses berges pourraient constituer un îlot de fraîcheur pour les habitants.

Elle indique que la santé implique également de se protéger contre les risques d'inondation. Selon elle, l'installation d'un port industriel rendrait les quais impraticables. Elle indique que les spécialistes des inondations préconiseraient la désartificialisation de cette zone afin de permettre l'expansion des crues, dont la fréquence pourrait augmenter avec le changement climatique. Elle

estime ainsi que l'implantation d'une chaufferie et d'un data center est contradictoire avec les objectifs de préservation de cette zone et d'adaptation aux enjeux climatiques.

Elle indique que, selon le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI), le secteur du traitement des déchets serait le premier secteur industriel concerné par les accidents, notamment en raison des incendies. Selon elle, les déchets utilisés dans le cadre du projet présenteront un fort pouvoir calorifique. Elle estime cette caractéristique pourrait accroître le risque d'incendie, particulièrement en période de canicule. Elle cite à ce titre l'exemple d'un incendie survenu dans un centre de tri du 17^e arrondissement. Enfin, elle estime que la présence de cette installation pourrait générer une inquiétude permanente chez les riverains quant au risque d'accident industriel. Elle cite un autre exemple d'intoxication à l'arsenic de trois femmes enceintes travaillant à proximité de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Elle suggère qu'un accident serait probablement en cause. Selon elle, l'arsenic ne fait pas partie des éléments qui sont surveillés en continu et l'usine a le droit de dépasser les seuils 60 heures par an.

Amélie Boespflug s'interroge sur la cohérence entre les réductions d'émissions de poussières annoncées par le maître d'ouvrage lors des réunions publiques et les engagements figurant dans le contrat de concession. Elle rappelle que la SEMOP a présenté une diminution de 35 % des émissions de poussières, mais estime nécessaire de confronter cette annonce aux dispositions contractuelles. Elle fait notamment référence à la page 284 du contrat de concession, qui mentionnerait un niveau d'émissions de poussières de 40 kilogrammes par jour pour l'installation cogénération de Vitry. Rapporté à une durée de fonctionnement de 2 600 heures par an, ce niveau correspondrait, selon ses calculs, à environ 4,4 tonnes de poussières par an. Elle évoque également un chiffre de 6,5 tonnes présenté ultérieurement. Elle indique que le contrat prévoirait, à partir de 2034, un niveau d'émissions de 64 kilogrammes par jour. Elle souligne que la future installation Thermo-sur-Seine devrait fonctionner sur une durée annuelle nettement plus importante que cogénération de Vitry, soit environ onze mois par an. En tenant compte de cette différence de durée de fonctionnement, elle estime que les émissions annuelles pourraient atteindre environ 18 tonnes de poussières, soit près de quatre fois le niveau qu'elle retient pour l'installation actuelle *[Cette affirmation est à nuancer au regard des éléments de réponse publiés par le maître d'ouvrage sur la plateforme de concertation.]* Elle souhaite notamment savoir quels chiffres doivent être retenus pour apprécier l'évolution des émissions de poussières entre l'installation actuelle et le projet Thermo-sur-Seine, et quelle est la portée des engagements contractuels correspondants.

Elle indique que les poussières ne concernent pas uniquement les particules mais aussi les émissions de monoxyde de carbone qui selon elle seraient multipliées par trois dans le cadre du projet. Elle s'inquiète également des effets des particules fines sur la santé, notamment en raison des substances qu'elles peuvent transporter. Selon elle, les risques dépendent aussi de la période de combustion et de leur combinaison avec d'autres facteurs, comme les pollens ou la formation d'ozone en été. Elle craint notamment une aggravation des crises d'asthme et cite à ce titre l'exemple de Créteil, où une personne aurait témoigné de la fréquence de cette maladie parmi les habitants. Elle rappelle enfin que, contrairement au projet, l'installation de cogénération actuelle ne fonctionne pas en été.

Elle s'inquiète également des émissions de polluants qui, selon elle, ne sont pas rejetés par une chaufferie à gaz, notamment les métaux lourds comme l'arsenic, le plomb, le cadmium ou le manganèse. Elle estime que les particules fines pourraient favoriser la pénétration de ces métaux

dans l'organisme et accroître les risques sanitaires. Elle évoque également les PFAS, dont elle souligne les effets potentiels sur le système endocrinien et la santé reproductive. Elle souligne également la proximité du projet avec des écoles et des crèches.

Amélie Boespflug indique que le projet annonce un taux de destruction des PFAS de 99 % par l'incinérateur. Elle s'interroge toutefois sur les PFAS susceptibles d'être en suspension dans l'air autour du port qui ne seraient pas réglementées. Elle questionne également les conséquences du 1 % restant, au regard des 450 000 tonnes de déchets traitées chaque année. Elle considère que cette exposition serait inacceptable pour les enfants vivant ou fréquentant les équipements à proximité.

Elle invite ensuite les porteurs de projet à rencontrer les riverains, qu'elle considère comme déjà exposés à de multiples sources de pollution. Elle cite notamment les autoroutes, les sols pollués, les chantiers et les installations industrielles. Selon elle, l'Observatoire régional de santé identifie ces populations comme particulièrement vulnérables et recommande de réduire leur exposition à la pollution. Elle estime donc que le projet constituerait un facteur de risque sanitaire supplémentaire.

Enfin, elle fait référence à une étude de l'INERIS qui, selon elle, mettrait en évidence une mortalité plus élevée et une fréquence accrue de l'asthme chez les populations résidant à moins de quatre kilomètres d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Matthias Beekman poursuit et revient sur les seuils de concentration des PM_{2,5} et estime que la valeur de référence à retenir est celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fixée à 5 µg/m³. Il indique que les concentrations actuelles dépasseraient ce seuil d'un facteur deux avec le projet. Selon lui, l'ajout de 0,25 µg/m³ de PM_{2,5} représenterait 5 % de cette valeur de référence et contribuerait à accroître une pollution déjà excessive. Il relativise également la réduction de moitié des émissions d'oxydes d'azote (NOx) annoncée dans le cadre du projet. Selon lui, l'installation d'un système moderne de traitement des fumées sur l'usine de cogénération existante permettrait de diviser ces émissions par dix. Il considère cette solution plus avantageuse que la construction d'une nouvelle installation.

Temps d'échanges n°2

L'animatrice ouvre la parole au public.

Une participante demande aux porteurs de projet s'ils envisageraient de vivre à proximité de l'installation avec leurs familles et leurs enfants. Elle s'interroge sur l'amélioration de la qualité de l'air annoncée dans le cadre du projet. Elle questionne également le trafic fluvial et demande si les bateaux transportant les déchets traverseront Paris. Elle considère que les nuisances liées au projet ne concerneront pas les Parisiens de la même manière. Enfin, elle exprime sa défiance concernant la maîtrise des risques et fait un parallèle avec la gestion des épisodes de canicule durant l'été.

Une participante annonce que sa question s'adresse pour partie à la SEMOP et pour l'autre aux représentants d'association. Elle souhaite savoir combien de foyers seraient alimentés par Thermo-sur-Seine et combien de foyers seraient impactés par les modifications de l'environnement tout confondu.

Un participant évoque la possibilité de continuer à pratiquer le vélo tranquillement sur les berges de Seine, une activité qu'il juge répandue sur la commune, ainsi que d'autres sports dans ce secteur. Il précise ne pas souhaiter Paris à sa banlieue mais souligne que les habitants refusent ce projet, notamment pour continuer à bénéficier d'un cadre de vie agréable.

L'animatrice invite les intervenants à répondre aux questions.

Benoît Guiblin apporte des précisions sur les données relatives aux émissions de poussières et sur les hypothèses retenues pour comparer la situation actuelle au projet Thermo-sur-Seine. Il indique que la cogénération de Vitry émet actuellement environ 4,4 tonnes de poussières par an en moyenne. Il explique que le chiffre de 6,6 tonnes correspond à un scénario de référence tenant compte de l'évolution de la production de vapeur sur le réseau de chaleur parisien. En effet, la réduction de la capacité d'incinération des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine, qui passerait de 700 000 à 350 000 tonnes par an, entraînerait une diminution de la vapeur produite par cette installation. Cette baisse devra être compensée par un fonctionnement accru de la cogénération de Vitry afin de maintenir l'approvisionnement en chauffage et en eau chaude sanitaire, y compris en l'absence de réalisation du projet Thermo-sur-Seine. Dans ce scénario, les émissions annuelles de poussières de la cogénération passeraient ainsi de 4,4 à 6,6 tonnes. Il précise que la comparaison des émissions doit donc être effectuée à production de vapeur équivalente. Sur cette base, il indique que le projet Thermo-sur-Seine permettrait de ramener les émissions annuelles de poussières de 6,6 à 5,4 tonnes, soit une diminution d'environ 20 % par rapport au scénario de référence. Il ajoute qu'en considérant le fonctionnement maximal de la future installation, correspondant à une production annuelle de 2,1 millions de tonnes de vapeur, les émissions de poussières atteindraient environ 6,2 tonnes par an. Il souligne ainsi que les différents chiffres évoqués correspondent à des hypothèses distinctes de fonctionnement et de production de vapeur, et qu'il convient de les comparer sur des bases équivalentes.

Il explique ensuite que le réseau ne peut pas passer en eau chaude facilement et rapidement car le tuyau dans un réseau vapeur à l'aller est deux fois plus gros que le retour. Or, pour un réseau avec de l'eau chaude, le tuyau a la même taille à l'aller et au retour. Cela signifierait des travaux considérables sur les 540 km de réseaux avec des ouvertures de tranchées de 8m de large, y compris à Vitry-sur-Seine, à Clichy etc. S'y ajouteraient des ouvertures de 2 mètres de large supplémentaires pour les engins de chantier. Par ailleurs, il explique que pour faire circuler de l'eau dans des tuyaux, il faut des pompes qui consomment de l'électricité. La taille du réseau électrique est insuffisante pour alimenter 540 km de réseau d'eau. Il précise toutefois que les nouveaux développements du réseau se feront en eau chaude.

Amélie Boespflug intervient et demande pourquoi cela n'a pas été fait avant.

Benoît Guiblin explique ne pas le savoir car il n'était pas en responsabilité. En outre, il fait le parallèle avec l'installation de Copenhague qui a été réalisée selon le même procédé et qui est complètement incluse dans la ville. Il invite le public à aller voir la vidéo qui sera projetée lors du webinaire du lendemain et qui évoquera cet exemple. Il ajoute que le réseau parisien dessert 225 000 personnes en dehors de Paris, dont environ 60 000 à Vitry-sur-Seine. Les cartographies montrent que les éléments de pollution sont plus faibles dans le cadre du projet, à travers des modélisations réalisées grâce à un logiciel validé par l'INERIS.

Michel Namy intervient et interroge à propos des données de départ.

Benoît Guiblin explique que les données de départ, notamment sur la cogénération de Vitry, qui ont abouti à la cartographie, sont les données officielles produites par l'exploitant actuel (CPCU) qui sont modélisées. Pour la suite, il s'agira des engagements qui seront pris dans le cadre de la nouvelle installation et dans le cadre de l'enquête publique s'agissant des NOx et des poussières, donc avec les valeurs limites d'émissions qui seront calées sur les meilleures techniques disponibles, telles que demandées. Il rappelle que les engagements sont pris au moment du dépôt de l'autorisation environnementale lors de l'enquête publique.

En réponse aux interrogations d'Amélie Boespflug sur les dispositions du contrat de concession, il rappelle que l'augmentation prévue des émissions de la cogénération de Vitry s'explique par la nécessité de compenser la diminution de la production de vapeur de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Il précise que cette évolution est prise en compte dans les hypothèses figurant au contrat.

Concernant les PFAS, il apporte une précision sur les quantités évoquées par Amélie Boespflug. Il indique que les 450 000 tonnes correspondent à la quantité de combustibles solides de récupération (CSR) susceptible d'être utilisée par l'installation, et non à une quantité de PFAS. Il précise que ces substances ne représenteraient qu'une très faible part de la composition des CSR.

Cyril Condé répond concernant le choix du transport fluvial, qui viendrait de l'amont de la Seine, depuis Ris-Orangis. Les barges pourront être capotées pour couvrir les déchets. Les barges ne passeront pas par Paris, car lorsque la Seine monte, il devient impossible de passer sous les ponts et de rejoindre Vitry-sur-Seine.

Carine Petit ajoute que, hors Paris, 225 000 personnes sont chauffées par Énergies du Grand Paris, et 800 000 Parisiens à l'intérieur de Paris. Elle ajoute que les grands centres hospitaliers sont également chauffés.

L'animatrice donne la parole aux représentants d'association.

Amélie Boespflug regrette de ne pas avoir reçu de réponse sur les moyens d'attirer de nouveaux médecins, les solutions pour augmenter la fraîcheur à Vitry-sur-Seine, les mesures pour faire face au risque inondations, les mesures d'augmentation d'espaces verts, le fonctionnement pendant les pics de pollens, et l'incidence sur l'ozone notamment pendant la canicule. Elle souligne par ailleurs que les porteurs de projet n'ont pas infirmé que selon le BARPI, le premier secteur industriel touché par les accidents, notamment les incendies, sont les usines de traitement de déchets.

Elle indique participer à la commission de suivi du site d'Ivry-sur-Seine et s'interroge sur la cohérence des arguments environnementaux avancés pour les projets d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine. Elle indique qu'à Ivry-sur-Seine, selon elle, le remplacement du bois par du gaz est présenté comme un moyen de réduire les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote (NOx), tandis qu'à Vitry-sur-Seine, le remplacement du gaz par du bois et des combustibles solides de récupération (CSR) est également présenté comme permettant de réduire ces émissions. Elle demande ainsi des précisions sur les différences entre les deux installations et

sur les hypothèses qui permettent de justifier les bénéfices environnementaux annoncés dans chaque cas.

Elle critique la complexité des démonstrations et la multiplication des chiffres présentés, qui rendent selon elle le projet difficile à comprendre. Elle regrette le manque d'accès aux documents et interpelle la CNDP à ce sujet. Elle compare la situation au débat organisé par la CNDP sur le projet d'Ivry-sur-Seine il y a 15 ans, lors duquel davantage de données auraient été mises à disposition. Elle estime également que l'implication de la CNDP est aujourd'hui moindre qu'à cette époque.

Elle exprime par ailleurs des inquiétudes concernant les phases d'arrêt et de redémarrage de l'installation, qu'elle considère comme particulièrement polluantes au regard de l'exemple de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Selon elle, les filtres ne fonctionneraient pas durant ces phases. Elle s'inquiète ainsi du recours prévu à ces opérations pour répondre aux pics de demande.

Elle s'inquiète également des particules secondaires, formées à l'extérieur de la chaufferie, qui ne seraient ni mesurées ni réglementées. Selon elle, leur quantité pourrait être jusqu'à 10 000 fois supérieure à celle des particules directement émises. Elle craint ainsi les effets cumulés de différents polluants. Si elle considère que l'usine de cogénération actuelle émet moins de métaux lourds, de dioxines et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), aucune émission de PFAS n'est acceptable. Elle craint ainsi une pollution multifactorielle. Elle revient sur les risques d'asthme chez les enfants vivant à moins de quatre kilomètres d'une usine.

Enfin, elle questionne la fiabilité des graphiques de qualité de l'air réalisés par Airparif, établis selon elle à partir de modélisations reposant sur un nombre limité de capteurs. Elle souligne notamment l'absence de capteurs à proximité des incinérateurs de Rungis, Créteil et Ivry-sur-Seine. Elle rapporte également un échange avec la présidente d'Airparif, selon lequel cet organisme ne serait pas tenu de surveiller spécifiquement la pollution industrielle, mais principalement les polluants réglementés liés au trafic automobile.

Matthias Beekman revient sur la question des émissions de PFAS, qu'il indique avoir déjà abordée avec Cyril Condé. Il fait référence à un rapport de l'INERIS soulignant les incertitudes concernant les conditions nécessaires à la destruction de ces substances lors de la combustion. Selon lui, les températures requises pourraient se situer entre 1 000 et 1 400 °C. Il précise que le maître d'ouvrage envisage une température de combustion de l'ordre de 1 200 °C, mais s'interroge sur la capacité à maintenir cette température en fonction de la composition et de la qualité des combustibles solides de récupération (CSR).

Il soulève notamment la question de la provenance des CSR et des garanties qui pourront être apportées sur leur composition, en particulier si les approvisionnements doivent être réalisés depuis des territoires éloignés. Il estime que les variations potentielles de qualité des combustibles pourraient avoir des conséquences sur les conditions de combustion et, par conséquent, sur les émissions de PFAS. Il demande ainsi quelles mesures permettront de maîtriser ces paramètres et de garantir l'efficacité de la destruction de ces substances.

Matthias Beekman évoque également les travaux de l'ADEME, qui aurait identifié, dans un appel à projets consacré à la qualité de l'air, la nécessité d'approfondir les connaissances sur les émissions des installations d'incinération, notamment concernant les PFAS et leur mesure. Il considère que ces travaux témoignent des incertitudes scientifiques qui subsistent sur la

caractérisation de ces émissions et sur l'évaluation de l'exposition des populations. Il estime dès lors nécessaire de mieux documenter ces enjeux sanitaires avant de pouvoir apprécier les impacts potentiels du projet.

Michel Namy poursuit et rappelle qu'il est dit que 225 000 personnes sont desservies par le réseau de chaleur, mais demande combien sont impactées par la production qui a lieu à 90 % en banlieue. Il ajoute que le propre d'un réseau est d'être connecté et interconnecté. Selon lui, on ne peut donc pas dire que le réseau parisien serve Vitry-sur-Seine car c'est Vitry-sur-Seine qui sert le réseau parisien. Il estime que Vitry-sur-Seine avec 1,6 térawattheure chauffe 20 000 habitants à Vitry-sur-Seine. Dès lors, il demande combien d'habitants à Vitry-sur-Seine ne seront plus servis par le réseau de chaleur puisque Vitry-sur-Seine passe en géothermie. Il conclut en indiquant que cela n'est pas acceptable de mélanger les personnes impactées et les personnes desservies. Plusieurs millions de personnes seront impactées par la production de chaleur pour le réseau parisien.

Benoît Guiblin répond que le réseau de Vitry-sur-Seine est déjà en eau chaude. Il explique que c'est la raison pour laquelle il est possible d'y mettre en place une géothermie.

Amélie Boespflug indique ne pas comprendre comment il est possible que Paris ne sache pas faire de l'eau de chaude alors que cela est possible à Vitry-sur-Seine.

Benoît Guiblin explique que le réseau de Vitry-sur-Seine délivre 200 gigawattheures, soit 30 fois moins que le réseau grand parisien. Il indique ainsi que les enjeux ne sont pas du tout les mêmes. C'est un réseau qui, historiquement, pouvait être en eau chaude parce que sa taille le permet, ce que ne permettent pas les 540 km de canalisations du réseau grand parisien et les millions d'habitants desservis.

Amélie Boespflug répond qu'il aurait été possible d'avoir un puits de géothermie à Vitry-sur-Seine pour alimenter le réseau de Vitry-sur-Seine. Ainsi, selon elle, si Paris n'imposait pas la vapeur, les 20 000 personnes de Vitry-sur-Seine auraient pu être alimentées par de l'eau chaude.

Benoît Guiblin rappelle que selon le contrat, à la différence de l'ancienne concession, il n'y avait aucune obligation de raccordement des réseaux limitrophes. Vitry-sur-Seine est ainsi libre de ne pas se raccorder au réseau parisien, si elle le souhaite. Toutefois, le réseau de Vitry-sur-Seine n'a pas aujourd'hui la capacité de production pour le faire et c'est la raison pour laquelle il est raccordé. D'ailleurs, le réseau grand parisien en 2024 a approvisionné 84 % de la chaleur du réseau de Vitry-sur-Seine, du fait de dysfonctionnements de l'incinérateur de Rungis.

Amélie Boespflug réagit et souligne que les incinérateurs présentent donc bien des risques d'incendie.

Benoît Guiblin confirme que les incinérateurs d'ordures ménagères peuvent être confrontés à des incidents techniques entraînant des arrêts de fonctionnement. Il évoque notamment les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote présentes dans les déchets, susceptibles d'endommager les tubes des chaudières et de provoquer des arrêts répétés des installations, cela faisant partie des nouveaux défauts rencontrés sur les incinérateurs d'ordures ménagères.

Il revient sur le remplacement du bois par du gaz à l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, évoqué précédemment dans les échanges. Il explique que ce changement concerne les phases de redémarrage des fours, qui nécessitent d'atteindre une température minimale de 850 °C pendant au moins deux secondes, conformément aux exigences réglementaires. Historiquement assurée à partir de bois, cette montée en température serait désormais réalisée au gaz, dont la réactivité permettrait de répondre plus facilement à la fréquence accrue des redémarrages consécutifs aux incidents techniques.

Il précise que la future chaufferie CSR de Vitry-sur-Seine sera également soumise à cette exigence de température minimale. Il indique que le gaz sera utilisé ponctuellement lors des phases de démarrage pour atteindre 850 °C, avant que la combustion des CSR permette, selon les conditions de fonctionnement prévues, d'atteindre une température d'au moins 1 200 °C. Il souligne ainsi que l'utilisation du gaz à Ivry-sur-Seine et celle des CSR à Vitry-sur-Seine répondent à des fonctions différentes dans le fonctionnement des installations.

Il explique également que l'installation CSR n'a pas vocation à s'arrêter et à redémarrer, comme l'a précédemment évoqué Amélie Boespflug. En effet, l'installation CSR suit les besoins de chauffage, donc elle n'est pas toujours à pleine puissance. Cela explique pourquoi le calcul à partir de moyennes journalières extrapolées sur la durée de fonctionnement total ne fonctionne pas. En effet, la chaufferie ne fonctionnera pas en permanence en situation complète.

Amélie Boespflug intervient et assure que ces données ont été prises en compte dans ses calculs.

Benoît Guiblin ajoute que la chaufferie Thermo-sur-Seine comptera trois chaudières afin de suivre au mieux les courbes de chauffage et de ne pas brûler du CSR quand cela n'est pas nécessaire. Il précise que les 450 000 tonnes correspondent ainsi à la demande maximale lors d'hivers rigoureux.

Amélie Boespflug intervient et souhaite signaler que selon elle, la SEMOP n'a pas que l'incinérateur de Thermo-sur-Seine, puisqu'il y a aussi trois autres incinérateurs.

Benoît Guiblin répond qu'il ne parle pas ici pour le compte des trois unités de valorisation énergétiques du Sycotom. Il précise qu'il aurait été d'ailleurs intéressant que le Sycotom puisse intervenir. Ces trois usines d'incinération de Saint-Ouen, d'Ivry et d'Issy-les-Moulineaux ne relèvent pas des déchets d'incinération dangereuse, elles ne répondent pas à cette caractéristique, car ce sont des déchets d'ordures ménagères.

En outre, il est prêt à mener des échanges sur les documents mentionnés. Il exprime toutefois son regret quant au fait que les habitants et les collectifs ne posent pas davantage de questions, tout en continuant à demander l'accès à des documents sur le projet.

Concernant la provenance des CSR, il répond qu'il a déjà évoqué les sites de Bonneuil-sur-Marne qui est dans le Val-de-Marne, Claye-Souilly qui est dans la Seine-et-Marne, et Évry-Courcouronnes.

S'agissant des médecins qui s'implantent, il n'a pas d'éléments de réponse à apporter, mais note la prise de position sur le sujet.

L'animatrice ouvre une dernière prise de parole avant de clore la réunion.

Une participante remercie l'ensemble des intervenants car le projet est complexe, et il est difficile de l'expliquer auprès de tous les habitants du territoire. Elle remet en question la pertinence de l'exemple des réseaux de vapeur new-yorkais présenté par les porteurs de projet. Selon elle, l'existence de tels réseaux à New York ne suffit pas à démontrer l'intérêt du projet. Elle souligne également que les détails techniques et les distances concernées ne sont pas connus. En outre, elle interroge à propos de la production de l'énergie qui est 35 % moindre. Elle souhaite savoir si cela est basé sur une part de production égale ou si l'augmentation de la production d'énergie est prise en compte.

Benoît Guiblin explique que l'exemple de New York visait à rappeler que le réseau de chaleur parisien n'est pas le seul à fonctionner à la vapeur. Il cite également les réseaux de Clichy et une partie de celui de Nancy.

Concernant les données de production, il explique que la diminution de 35 % correspond à la baisse de production de vapeur attendue à l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine, à la suite du remplacement de l'installation actuelle par une nouvelle unité. Cette évolution représenterait environ 500 000 tonnes de vapeur produites en moins chaque année. Il indique que cette production devra être compensée dès l'arrêt de l'ancienne installation, prévu en 2027, afin de maintenir l'approvisionnement du réseau de chaleur parisien. En l'absence de Thermo-sur-Seine, cette production supplémentaire sera notamment assurée par la cogénération de Vitry-sur-Seine.

Il revient ensuite sur les comparaisons d'émissions de poussières. Il précise qu'à production équivalente à celle actuellement assurée par la cogénération de Vitry-sur-Seine, les émissions passeraient, selon les estimations présentées, de 4,4 tonnes par an pour l'installation actuelle à 3,5 tonnes pour Thermo-sur-Seine. Toutefois, en tenant compte des 500 000 tonnes supplémentaires de vapeur à produire pour compenser la diminution de production à Ivry-sur-Seine, les émissions de la cogénération atteindraient environ 6,6 tonnes de poussières par an, contre 5,4 tonnes pour Thermo-sur-Seine à production équivalente. Il ajoute qu'en cas de fonctionnement à pleine capacité, les émissions annuelles de poussières de Thermo-sur-Seine seraient estimées à 6,2 tonnes. Il souligne ainsi l'importance de distinguer les différents scénarios de production pour comparer les émissions des installations sur des bases équivalentes.

Amélie Boespflug intervient pour indiquer qu'elle constate que cela va baisser à Ivry-sur-Seine pour augmenter à Vitry-sur-Seine.

La même participante réintervient et signale que Benoît Guiblin mentionne les alternatives qui ont été écartées. Toutefois, la question est de savoir pourquoi il n'est pas envisagé de passer à un chauffage électrique sur les réseaux parisiens, sachant qu'il y a encore beaucoup de production de CO₂ ou de pollution d'air fait dans ces systèmes. Par ailleurs, elle fait référence au dossier de concertation dans lequel ne sont présentées que des alternatives écartées. Dès lors, elle demande si cette démarche s'inscrit vraiment dans le cadre légal de ce type de concertation.

Matthias Beekman rappelle que l'alternative importante qui avait été présentée dans le document est une centrale nucléaire. Il juge que cette alternative n'était pas pertinente.

Benoît Guiblin fait savoir que le projet Thermo-sur-Seine prévoit des chaudières électriques, soit 120 mégawatts de chaudières électriques sur le site. Cependant, compte tenu des prix de l'électricité, cela ne permet pas d'avoir un prix compétitif par rapport au CSR. En effet, il convient également de tenir compte de l'objectif économique.

Amélie Boespflug intervient et demande à combien est estimée la santé des populations.

Benoît Guiblin indique que l'alternative n'est pas d'opposer la santé et le prix. L'objectif est de préserver la santé et le prix. Il rappelle par ailleurs que 30 % du logement social de Paris est desservi par le réseau. Enfin, il indique que le nucléaire a été envisagé dans le cadre de l'évaluation du champ des possibles. Cette option a été étudiée, mais n'a pas été retenue.

Matthias Beekman intervient et indique qu'installer une centrale nucléaire en pleine zone urbaine ne relève pas du champ des possibles.

Benoît Guiblin précise qu'il s'agissait d'un SMR et non pas d'une centrale nucléaire, c'est-à-dire un réacteur de très faible puissance pour produire la vapeur. En outre, cette solution n'a pas été retenue, car ce dispositif n'est pas au point.

Conclusion

L'animatrice conclut la réunion à 21h30 en remerciant les participants, et les invite à participer aux prochaines rencontres.